

PROCES-VERBAL N° 280
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 22 mars 2012

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 22 mars 2012 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 16 mars 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - Mlle KRAEMER - KIEFFER - Mme BASTIAN -
DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Milles, MM. :

Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme JAEGLE -
Mme KAUPP - KRIEGER - PARISOT - Mme SCHOENENBURG - STENGER - Mme TISCHLER
BOUYER - SCHANN - SCHIMMER - Mme NAÏLI - Mme ROMILLY

Etaient absents et excusés :

M. Patrick KOCH, Adjoint au Maire, qui a donné procuration écrite pour le point 1 et 2 à Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire.

M. Pascal BOES, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Bernard PARISOT, Conseiller Municipal.

M. Hatim BOUHENDAH, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Hubert DRENSS, Adjoint au Maire.

Mme Karin MEYER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.

Mme Michèle STERN, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal.

M. Richard SANCHO-ANDREO, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Mme Zoubida NAÏLI, Conseillère Municipale.

Mme Annie HOECKEL, Conseillère Municipale.

Mme Christina JESSEL, Conseillère Municipale.

Mme Brigitte HAMMER-BEYHURST, Conseillère Municipale.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Monsieur Patrick DIEBOLD, Conseiller Municipal.

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHES :

1. Taux des contributions directes.
2. Marchés de services de télécommunications voix et données et approbation d'un groupement de commandes.
3. Marché de restauration – Groupement de commande entre la Ville et le Département.

COMMUNICATION :

Bilan du stationnement payant.

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous allons observer une minute de silence pour le tragique carnage qui a eu lieu à Toulouse, pour les enfants et l'instituteur qui a laissé sa vie pour défendre la liberté.

Nous avons une invitation qui vous a été distribuée aujourd'hui qui concerne un bal organisé par les églises protestantes à la Salle du Cercle.

Nous avons eu quelques problèmes pour mettre au point le procès-verbal. Nous le passerons au prochain conseil, lorsqu'il sera définitivement au point.

Le point important qui motive une des raisons du conseil du mois de mars est l'adoption des taux des contributions directes qui nous permettent d'avoir le produit fiscal escompté.

FINANCES/MARCHÉS

1. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

En vertu des dispositions de la loi du 10 janvier 1980, il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes le taux d'imposition des trois taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2012, s'élèvent selon l'état de notification transmis par les services fiscaux à :

- 15 782 000 € pour la taxe d'habitation,
- 15 748 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à
- 26 400 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'État s'élève à 337 399 €.

Le budget primitif pour 2012 a été voté en tenant compte d'une évolution du produit fiscal de l'ordre de 1,8 %. Cet objectif pourra être atteint en maintenant les taux communaux à leur niveau actuel.

Le produit prévisionnel des contributions directes s'élève ainsi à 7 603 643 €.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Annexe à la délibération du 22 mars 2012

Décision en matière de taux

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal	Variation du produit (N-1)
Taxe d'habitation	15 782 000	1,6%	24,41%	0,0%	3 852 386	1,6%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 748 000	2,0%	23,67%	0,0%	3 727 552	2,0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26 400	1,7%	89,79%	0,0%	23 705	1,7%
TOTAL		1,8%			7 603 643	1,8%

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe pour 2012 les taux des trois taxes à :

- 24,41 % pour la taxe d'habitation,
- 23,67 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et
- 89,79 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

et **Intègre** au Budget Primitif 2012 l'annexe "*Décisions en matière de taux de contributions directes*" ci-jointe.

M. DRENS :

J'ai fait une petite analyse suite à l'intervention du Maire de la commune voisine qui dit qu'on explose : avec 0 % d'augmentation ce n'est peut-être pas vraiment le cas.

Je vous donne quelques chiffres donnés officiellement par la CUS, par le Trésor Public ou la DGCL.

Vous savez que d'une manière générale les bases communales de fiscalité sont relativement faibles chez nous. Ainsi, pour obtenir un produit fiscal satisfaisant, il faut appliquer un taux élevé. Le taux d'imposition ne reflète donc pas du tout le train de vie d'une commune. Chez nous, le produit des impôts rapporte 417 € par habitant. La moyenne nationale pour les communes de la même strate démographique est de 499, donc on voit que le contribuable bischheimois paie un peu moins que les autres dans l'ensemble de la France, en sachant que ce sont des moyennes, il peut y avoir des rattrapages selon les personnes. Les dépenses de fonctionnement rapportées à la population peuvent donner une idée du train de vie de la commune. Ce chiffre est cependant à prendre avec prudence car il ne tient pas compte des différences entre les modes de gestion des services. Si on fait des externalisations ou des gestions propres : dans certaines communes la police municipale n'existe pas, des crèches sont privées... Tout cela sont des frais que l'on a ou que l'on a pas. Bischheim dépense 788 € par habitant pour le fonctionnement des services contre 782 € pour Schiltigheim, ce qui correspond à un ordre de grandeur comparable. Nous nous situons nettement en dessous de la moyenne nationale de la strate qui est de 1 122 €. Le potentiel fiscal est un indicateur général de la richesse de la commune. Malheureusement, chez nous il n'est que de 834 € par habitant contre 1 143 pour Schiltigheim. La fourchette des communes de la CUS va de 563 à 2271.

Nous faisons un abattement pour personnes de condition modeste de 15 % qui n'existe pas à Schiltigheim. Pour la taxe d'habitation, Bischheim dispose des bases les plus faibles de la CUS et du taux d'imposition le plus élevé pour un produit par habitant proche de la médiane qui est de 206 habitants. La valeur locative moyenne de Bischheim est de 15 % inférieure à la moyenne communautaire. Pour la taxe foncière, malgré un taux nettement plus élevé, la commune de Bischheim prélève un produit par habitant équivalent à celui de Schiltigheim. Ceci est dû à une très large disparité des bases.

Par contre, là où se situe la grosse différence, c'est qu'en 2002 nous avons eu le passage de la taxe professionnelle unique, TPU, qui a eu pour conséquence la mise en place d'une dotation de solidarité et d'une attribution de compensation. Cette dernière avait pour objet de neutraliser les effets des transferts de fiscalité. La situation financière actuelle des communes est donc encore en grande partie basée sur acquis de taxes professionnelles au moment du transfert.

Pour vous citer des chiffres, nous touchons en attribution de compensation 527 000 €, Schiltigheim 3 336 373.

Pour la dotation de solidarité communautaire 877 000 pour nous, 916 000 pour Schiltigheim.

Vous pouvez voir que nous touchons 1 404 000 en totalité et Schiltigheim 4 253 000.

Cela explique aussi beaucoup de choses.

Bischheim touche 78 € par habitant et Schiltigheim 135 € par habitant, quasiment le double.

Bien sûr, Schiltigheim a hérité d'un tissu industriel beaucoup plus dense et bénéficie des transferts importants de la CUS. A dépenses de fonctionnement équivalent, la Ville de Schiltigheim peut donc se permettre d'être plus modérée sur les taux d'imposition. Si on voulait aller plus loin dans la solidarité CUS il faudrait que Schiltigheim touche beaucoup moins et Bischheim beaucoup plus.

Si Bischheim bénéficiait d'un niveau transfert équivalent à celui de Schiltigheim, les taux d'imposition pourraient être abaissés de l'ordre de 12 points, toute chose étant égale par ailleurs.

Le taux de taxes foncières serait comparable à celui de Schiltigheim et la taxe d'habitation même légèrement inférieure. Schiltigheim bénéficie de ce fait de la possibilité d'investir trois fois plus que Bischheim sans faire d'emprunt. Malgré cela, je crois que notre gestion est bien faite sinon nous n'aurions pas eu les emprunts sans aucun problème.

Après ces quelques explications, il faut relativiser les paroles du Maire de la commune voisine qui sont plus à mettre sur le compte du dénigrement des municipalités de droite pour des raisons purement électorales que pour une analyse objective des situations des différentes communes.

Mme NAÏLI :

Cette présentation est faite rapidement et mériterait sans doute qu'on prenne un peu de temps pour faire ce travail d'analyse, mais en même temps nous ne sommes pas là dans une comparaison sur ce que fait Schiltigheim ou de comment se font les calculs. Nous ne sommes pas à taille de commune équivalente. Vous l'avez dit, la Ville de Schiltigheim hérite d'un tissu industriel qui est important, en même temps beaucoup d'actions sont menées, beaucoup d'offres de services qui sont proposées. Nous n'avons pas tout à fait le même type de population et c'est donc difficile de faire une comparaison, et comme ça, à chaud, moi je ne serai pas capable de le faire.

En revanche, ce que je peux dire, c'est que pour les habitants de Bischheim, pour ceux qui sont ici depuis des années, quand on entend les personnes âgées nous dire les difficultés qu'elles ont par rapport aux augmentations qui ont été régulières, vous pourrez toujours donner cette explication aux personnes, le résultat est que sur leur feuille d'impôts, de 2006 à 2011 par exemple, pour la taxe foncière on a environ 16 % d'augmentation, pour la taxe d'habitation environ 13 % sans parler des autres augmentations successives. C'est comme ça depuis des années et aujourd'hui nous sommes dans des taux encore plus importants. Nous avons bien compris que pour la délibération d'aujourd'hui, il n'y a pas de proposition d'augmenter le taux et qu'on est contraint, par rapport à la variation des bases, il n'empêche qu'au final nous aurons quand même cette augmentation d'impôts. Je ne compte même pas les augmentations exorbitantes qui ont été décidées au niveau du Conseil Général ou du Conseil Régional. Nous nous étions déjà exprimés à ce sujet à différents moments. Je ne compte pas toutes les autres augmentations et toutes les difficultés auxquelles font face les citoyens de Bischheim et plus globalement l'ensemble des personnes dans un contexte de crise.

Je rappelle qu'il y a 5 ans, nous avons eu droit à toutes les promesses, y compris des promesses de baisse d'impôts, je parle des promesses au niveau national. Résultat, 5 ans après, nous nous sommes exprimés là-dessus aussi, des répercussions sur les collectivités locales, répercussions liées à des transferts de compétences, qui n'ont pas été compensées par des transferts de dotations. Toutes les collectivités sont contraintes et obligées de faire face à ces difficultés.

Vous avez cité la question de la taxe professionnelle, il avait été rappelé en commission que nous ne pouvions même pas escompter une augmentation, à moins qu'un autre calcul ait été fait à ce jour. Ce calcul avait été fait sous l'ancienne majorité de la CUS et on continue sur ce qui avait été acté et voté par vous-mêmes également. Cela avait été fait par rapport à la situation propre à chaque collectivité. On ne pouvait pas non plus déshabiller les collectivités du fait qu'il y a eu à un moment donné une décision de cette taxe professionnelle unique. Aujourd'hui, la collectivité ne peut pas se permettre d'augmenter cette dotation de solidarité communautaire parce qu'elle-même n'a pas les possibilités et doit faire face. Je dois dire que nous bénéficions d'un certain nombre de réalisations, d'aides de la collectivité, comme pour d'autres communes.

Lors de la commission, il était également indiqué que nous étions encore en attente. Un budget prévisionnel avait été voté l'année dernière sur la base d'un certain nombre d'estimations. Nous avons encore des incertitudes, nous sommes toujours en attente de savoir quel sera le montant de la dotation de solidarité urbaine. Il y a des reports, je ne sais pas pour quelle raison nous ne connaissons pas encore cette décision. Nous sommes dans un contexte d'incertitude pour la collectivité, mais pour les habitants c'est plus qu'un constat d'incertitude. A la fin du mois, il va falloir faire face à l'ensemble des dépenses et là vous pouvez faire toutes les comparaisons d'une ville à l'autre. Pour les habitants de Bischheim qui se sont installés ici il y a plusieurs années, qui ont fait le choix de vivre ici parce que c'était une des collectivités où les charges n'étaient pas aussi importantes qu'ailleurs, où on pouvait trouver un loyer à des conditions à peu près acceptables, aujourd'hui ils se retrouvent dans une situation où ça augmente tellement que certaines personnes font finalement le choix de partir. D'autres regardent à deux fois, si ce n'est pas à trois, si ça vaut le coup de venir s'installer à Bischheim parce que, en même temps, il n'y a pas forcément toutes les offres de service qu'on pourrait attendre.

J'avais quelques interrogations, d'autant plus que ce sont des éléments pour lesquels il n'y a pas d'explications, en tous cas nous ne les avons pas aujourd'hui, vous-même n'êtes peut être pas encore en mesure de nous les donner. Il avait été indiqué lors de la commission qu'il y avait une petite érosion des taxes d'habitation depuis quelques années sans explications réelles. Il serait intéressant de se pencher sur ces questions : est-ce que c'est lié au fait qu'il y ait des logements vacants ? Est-ce que c'est la sociologie de la ville qui a changé ? Là nous sommes un peu dans le vague et il serait intéressant de regarder cela de plus près.

M. SCHANN :

J'ai l'impression que certains ont un problème avec Schiltigheim, moi non. Si le Maire de Schiltigheim dit qu'on explose à Bischheim, la seule chose que je pourrais lui dire c'est qu'il a un peu de retard. On a explosé depuis un moment et les chiffres sont là.

A partir de là on a, effectivement, un certain nombre de personnes qui hésitent à venir s'installer à Bischheim par rapport à ces questions de taux d'imposition. Ceci étant dit, je rejoins en partie l'analyse faite par Hubert Drenss, dans la présentation qu'il nous fait il y a des choses très pertinentes, après je poserai la question : à qui la faute ?

J'ai entendu des choses au moment d'une campagne électorale, pas nationale mais locale, sur des politiques qui devraient nous permettre d'avoir des potentiels fiscaux plus importants. Qui nous représente à la CUS ? Qui défend nos intérêts à la CUS ? Je ne vous ai pas beaucoup entendus quand la taxe professionnelle a été supprimée, ce qui ramène le gel de la dotation. Cette taxe, même si c'était une TPU, elle a été supprimée, ce qui empêche toute évolution. J'avais pointé à l'époque que la suppression de cette taxe allait se transformer, allait être un transfert de charges des entreprises sur les ménages. On m'avait dit « mais non, mais non ». Je me rappelle, du côté de vos bancs, quand j'avais affirmé ça. C'est en train de se concrétiser. Vous êtes aux manettes depuis un certain nombre d'années, pour avoir eu le temps de faire évoluer un certain nombre de choses quant à la sociologie bischheimoise, vous ne l'avez pas fait. La situation actuelle est le résultat de vos choix politiques. L'analyse que vous faites, Monsieur l'adjoint, est tout à fait pertinente, mais mettez la responsabilité là où elle est.

M. WEISS :

Je reprends dans l'autre sens, par rapport à la sociologie bischheimoise. A priori, je pense que tu as visité aussi cette magnifique exposition qui a montré d'où elle vient, cette sociologie bischheimoise.

Ce n'est pas la TPU ou quoi que ce soit qui a pu la changer, c'est une histoire qui date du Moyen Age, avec toute l'histoire industrielle. On est une ville pauvre, on gère la ville de cette manière là. Les critiques par rapport au mode de gestion, Monsieur le Maire l'a dit, au regard des moyens que nous avons, on est quand même encore en capacité de générer des projets, les rares qui sont encore indispensables, c'est tout à fait vrai, par rapport aux besoins des habitants et par rapport aux enfants.

Cela avec une constance au niveau des impôts. Je comprends un peu, et je ne rentrerai pas dans ce jeu là, ce qui a été dit par rapport à Schiltigheim, là nous sommes dans un débat plus politique, ce que je ne ferai pas. Par rapport au mode de gestion, par rapport à ce qui relève des entrées et des sorties financières, je regrette que vous n'ayez pas participé au dernier jury puisque nous y avons parlé de la mobilisation des actifs nécessaires pour créer et pour pouvoir supporter les investissements qui seront faits au centre ville, par rapport à l'école et l'école de musique, etc...

Pour moi, le reste c'est du droit de gauche qui a peu d'intérêt au plan local.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je voudrais apporter des précisions par rapport à des affirmations. La première concernant l'attractivité de la ville. Nous suivons cela de très près parce que nous voulons organiser l'ensemble de l'accueil. Nous avons fait un constat puisque nous travaillons sur ce sujet : nous avons à peu près 500 emménagements par an à Bischheim, ce qui représente à peu près 1200 personnes par an. Pour celles et ceux qui veulent avoir des informations, ce sont des éléments qui nous permettent de réaliser un travail par rapport à l'accueil et de déterminer la suite que nous pouvons réserver à l'ensemble des actions et de l'activité.

Pour le deuxième point, j'ai bien compris le sous-entendu qui prétend que nous n'avons pas les moyens à Bischheim. Je ne vais pas énumérer les moyens que nous avons mis en place à Bischheim, ce qui nous mènerait peut être trop loin, mais l'inventaire que nous pouvons faire des moyens mis à disposition montre qu'ils sont de tout ordre. Au niveau des écoles et avec les contacts que nous avons par rapport à d'autres intervenants, tout le monde apprécie. Nous avons eu cette semaine des manifestations où l'ensemble des personnes, qui ne sont pas de Bischheim, ont reconnu que les prestations de services que nous donnons dans les différents domaines sont appréciables et sont tout à l'honneur de la Ville.

Vous avez parlé de la taxe professionnelle. J'assume de façon tout à fait normale la suppression de la taxe professionnelle parce que je considère que la taxe professionnelle était un frein à l'évolution économique. La première des priorités aujourd'hui est de faire évoluer notre économie. Vous savez que nous attendons et que nous voulons la croissance qui est le seul moyen, à l'heure actuelle, de résoudre l'ensemble de nos problèmes, qui est aussi le seul moyen de déterminer un progrès social. Je suis dans la conception qui dit que le progrès social est une résultante du progrès économique et de la croissance. Avoir eu le courage de faire évoluer la structure au niveau de la taxe professionnelle a été pour moi une mesure à la page et dans l'ordre du temps. Je ne reviendrai pas sur les hommes politiques qui se sont prononcés sur la taxe professionnelle pour dire que nous avons ici connu une évolution importante, non pas uniquement pour maintenant, mais pour l'avenir et aussi pour l'ensemble de notre économie française et européenne. C'est un élément fondamental dans le concept de l'évolution économique de notre temps.

On peut parler de l'évolution des impôts et de la fiscalité sur notre ville. Je ne rentrerai pas dans le débat du Maire de Schiltigheim, mais je prendrai l'aspect positif des choses. Il a démontré que pour faire de l'investissement il faut faire évoluer la fiscalité. C'est ce que nous avons montré de temps à autre avec modération. Si nous voulons créer de l'autofinancement, si nous voulons créer de l'investissement, il faut faire évoluer les recettes conséquentes. Un produit fiscal stagnant n'est pas nécessairement la source de la réussite de demain. La contribution de tous les citoyens est une marque de solidarité, c'est une contribution de l'ensemble des citoyens pour permettre une évolution. C'est de cette façon que nous pouvons vivre ensemble et non sous certaines formes démagogiques ou de coopération intercommunale qui marche ou non. Je place la coopération intercommunale dans l'aspect positif des choses, c'est devenu une nécessité et je travaillerai avec l'ensemble de mon équipe dans cette optique, laissant de côté toutes les attaques politiciennes qui pourraient venir entraver ce chemin de coopération qui me semble indispensable aujourd'hui.

CE POINT EST ADOPTE PAR 24 VOIX POUR – 6 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI et ROMILLY).

2. MARCHES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS VOIX ET DONNEES ET APPROBATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

M. Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Communauté urbaine de Strasbourg propose à ses membres de constituer un groupement de commande de services de télécommunications voix et données dans les domaines de la téléphonie fixe et mobile, de l'accès à internet et de l'interconnexion des sites.

La procédure de mise en concurrence sera portée par le service Systèmes d'information, télécommunications et réseaux de la Communauté urbaine. Celle-ci prendra la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation de marchés à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum d'une durée d'un an reconductibles trois fois. Le montant annuel du marché est estimé à 2,1 millions d'euros hors taxes. A titre indicatif, la Ville a dépensé environ 95 000 euros HT pour ce type de prestations en 2011.

Au-delà de la CUS, le groupement de commande concerne les villes d'Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Bischheim, Vendenheim, Mundolsheim, La Wantzenau et Schiltigheim.

Les nouveaux marchés entreront en vigueur au plus tard en janvier 2013.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve

conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre les huit collectivités ;

approuve

le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de conclure des marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, d'une durée d'un an reconductible trois fois, faisant l'objet d'un allotissement pour les services de télécommunication voix et données pour un montant prévisionnel global estimé à 2 100 000 € HT par an (soit 1 700 000 € HT pour la Communauté urbaine et 400 000 € HT pour les villes participantes) ;

approuve

la convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté urbaine de Strasbourg et les villes d'Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Bischheim, Vendenheim, Mundolsheim, La Wantzenau et Schiltigheim.

autorise

le Maire à signer la convention de groupement de commandes ci-jointe en annexe prévoyant, entre autres, le pilotage de la procédure par les services de la Communauté urbaine de Strasbourg.

autorise

le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la consultation, à signer et à exécuter les marchés en résultant pour la part concernant la Ville de Bischheim.

M. SCHANN :

Vous parlez de l'intercommunalité, vous pouvez peut être nous éclairer. Nous avons eu un jour une présentation du fonctionnement de la CUS, mais à lire la délibération et la convention, on peut se demander si Bischheim y est 2 fois. La CUS y est, Bischheim y est et Strasbourg n'y est pas. J'aimerais juste un mot d'explication pour que les choses soient bien claires.

M. WEISS :

J'avoue que j'ai à peu près les mêmes questions. Si j'ai bien compris, il s'agit de dispositifs permettant aux agents de la ville de communiquer, c'est bien ça, Monsieur le Directeur Général ? Nous participons à hauteur de 400 000 € par rapport à 2 100 000 pour la Ville de Strasbourg alors que nous avons 150 agents.

MONSIEUR LE MAIRE :

Non... 400 000 pour toutes les villes réunies.

Je vais répondre à la question qu'a posée Monsieur Schann, qui est une question tout à fait judicieuse concernant le groupement de commande. Jusqu'à présent les villes, que ce soit Schiltigheim, Bischheim, etc..., étaient soumises à l'appel d'offres en ce qui concerne la téléphonie et nous avons mis en route cet appel d'offres. Pour nous, la dépense, si j'ai bonne mémoire, est d'environ 95 000 €. La Communauté, dans un cadre de mutualisation de services, nous a proposé de faire, pour l'ensemble des villes intéressées par un marché unique de mutualisation, de nous mettre ensemble et de faire un groupement de commande, comme on va le faire probablement dans d'autres domaines aussi, pour ce marché de la téléphonie. Il faut une délibération du conseil municipal pour autoriser le Maire à s'adjoindre au groupement de commandes de la communauté. Vous posez la question sur Ville de Strasbourg et CUS. Ce problème est souvent abordé parce que la communauté gère un certain nombre de facteurs de la Ville de Strasbourg, ceci se fait également dans ce cadre là de gestion commune qui est, par la suite, répartie entre la CUS et la Communauté.

Mme NAÏLI :

Je voulais parler de l'intérêt de se regrouper et du travail qui est réalisé au niveau de la CUS avec les communes volontaires. J'ai noté que Hœnheim n'était pas intéressée par ce groupement de commande, elle l'est peut-être pour d'autres sujets puisqu'il y a différents sujets pour lesquels les villes sont concertées pour essayer de voir de quelle manière il pouvait y avoir une amélioration qui pourrait profiter à tout le monde. Ce que j'ai noté et que nous savons, c'est qu'il y a une réelle complexité en matière de marchés et que si nous souhaitons apporter des améliorations et tenter de réduire un certain nombre de coûts pour pouvoir dégager des marges au profit d'autres projets on ne peut qu'être d'accord.

On peut saluer le travail qui est fait par les services de la CUS, notamment dans ce domaine. J'ai quand même une question à poser car l'information ne pouvait pas être donnée en Commission des Finances : pourrions nous avoir, à un moment donné, une estimation des économies qui pourront être dégagées sur ce groupement de commande et à partir duquel nous pourrions tirer quelques enseignements, sans doute pour d'autres projets par la suite ?

MONSIEUR LE MAIRE :

La réponse est très simple. Dès que l'appel arrivera au bout par l'attribution définitive du marché on verra quel est le montant des économies que nous aurons réalisées en faisant le groupement de commande.

Mme NAÏLI :

Je me permettais de poser la question parce que cela va être géré par la CUS et que nous avons très peu de retours des décisions de la part de nos représentants en conseil de CUS.

MONSIEUR LE MAIRE :

Vous comprenez très mal le fonctionnement de la CUS. Dans cette partie, malgré la mutualisation des moyens, nous gardons toute notre liberté d'action et le moyen de gérer. Cela ne changera rien par rapport à la gestion que nous appliquons. C'est une mise en commun à un moment donné pour ensuite bénéficier du marché global qui sera passé avec l'attributaire. Cette coopération se placera probablement à l'avenir dans d'autres domaines aussi.

Vous dites que vous n'avez pas de nouvelles du conseil de communauté. Jusqu'à présent, au niveau de l'ensemble des travaux qui concernaient Bischheim, nous avons toujours fait part des évolutions au niveau de la CUS.

Il ne faut pas penser que dans des opérations de ce type c'est uniquement un apport de compétences de la CUS, c'est aussi l'apport de notre compétence à la communauté. Nous avons d'autres marchés que nous passons sous cette forme où c'est la Ville qui a été le moteur des opérations. Il ne faut pas penser que nous sommes à l'arrière garde de cette évolution. Je remercie nos services qui nous prouvent que leurs compétences sont relevées et appréciées. Je pourrais sur ce point vous donner un certain nombre d'informations qui ont été à l'initiative de la Ville de Bischheim. Un jour, je vous le montrerai, Madame Naïli, si vous avez le temps, et je vous montrerai comment, au niveau du Département et de la Communauté on a avancé grâce à l'apport de la Ville de Bischheim.

M. SCHANN :

C'est bien pour ça que j'ai posé la question. Il y a souvent confusion entre Communauté Urbaine, qui est une intercommunalité, et Ville de Strasbourg. La Communauté Urbaine est le regroupement de l'ensemble des communes.

M. HOERLE :

Il y a des services communautaires qui représentent un certain nombre de fonctionnaires, un certain nombre de budgets. A Strasbourg, à la CUS, les services de la Ville de Strasbourg sont de la même entité qui représente environ 45-55 %. Le bâtiment et les finances de la place de l'Etoile sont des services communautaires. À côté de cela, il y a les services municipaux des différentes villes, dont la Ville de Strasbourg qui n'est pas une entité en soi, qui est versée dans la Communauté Urbaine, et il y a une commission de répartitions qui prévoit, au centime près ou à l'Euro près, la répartition des dépenses globales de ce qui est le coût de la Ville de Strasbourg. Le reste est recalculé. Vous savez que la Ville de Strasbourg n'a quasiment pas de fonctionnaires, à part la police municipale et deux ou trois autres choses. Lorsqu'on dit communauté urbaine dans un dossier comme celui là, cela représente à la fois les services communautaires et les services municipaux de la Ville de Strasbourg, et les services municipaux des différentes villes qui font partie de la communauté urbaine. C'est relativement simple.

M. SCHANN :

Oui, mais il bien de clarifier, c'est important, c'est l'esprit communautaire. Que les villes apportent, elles aussi, quelque chose à la communauté, c'est dans la logique des choses et tant mieux.

MONSIEUR LE MAIRE :

Tout à l'heure, Madame Naïli a dit que le Conseil Général a diminué ses subventions.

Mme NAÏLI :

Non, j'ai dit qu'ils avaient augmenté les impôts, je n'ai pas dit qu'ils avaient diminué les subventions.

MONSIEUR LE MAIRE :

Ah ! Bon, d'accord.

Au niveau du Conseil Général, j'ai affecté la dotation pour la Ville qui avait mené les opérations tout à fait particulières dans le cadre du contrat territorial, au Centre Social et Familial « Victor Hugo », pour l'augmentation de l'ensemble de l'intervention du Conseil Général. C'est le seul centre qui va voir son budget évoluer. C'est intercommunal, Schiltigheim n'a peut-être pas besoin de ça, on aurait peut-être pu l'économiser et le garder, mais enfin, c'est comme ça.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. MARCHÉ DE RESTAURATION – GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE DÉPARTEMENT

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Il y a un an, le Conseil municipal avait approuvé le principe d'un groupement de commande avec le Département du Bas-Rhin pour la passation d'un marché de restauration. La prestation visait les écoliers et les collégiens déjeunant dans les restaurants collectifs du collège Lamartine et du Site Saint-Laurent. Après une première expérimentation d'un an, il vous est proposé de reconduire le dispositif sur une période de trois ans en y incluant la restauration pour les accueils de loisirs Saint-Laurent et At-Home ainsi que les restaurants scolaires Lauchacker et At-Home.

Ainsi que le permet le code des marchés publics, il vous est proposé de constituer un groupement de commande entre la Ville et le Département du Bas-Rhin de sorte à sélectionner un prestataire commun de restauration scolaire. Le marché prendra la forme d'un marché de services d'une durée de trois ans pouvant être passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée aux termes de l'article 30 du code des marchés publics.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :
Vu les articles 8 du code des marchés publics régissant les groupements de commande
Vu l'avis favorable du Comité directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la constitution d'un groupement de commande entre la Ville et le Département du Bas-Rhin pour la passation d'un marché de services de restauration scolaire,

autorise

le maire à signer la convention constitutive y relative,

autorise

le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la consultation, à signer et à exécuter les marchés en résultant pour la part concernant la Ville de Bischheim.

M. SCHANN :

Voilà un point intéressant qui rejoint le débat que nous avons eu tout à l'heure sur les prestations que sont en droit d'attendre nos concitoyens. Nous avons eu cette semaine une réunion de commission d'éducation extrêmement intéressante, et je remercie l'adjointe Bernadette Gillot d'avoir organisé cette réunion, avec un bilan de la restauration scolaire. Elle a attiré l'attention, lors de cette commission, sur des choix que nous allons avoir à faire, en termes de perspectives d'avenir, faute à priori, d'investissements qui n'ont pas été faits, ça c'est mon interprétation, faute de dépenses de fonctionnement qui ne suivraient pas. Nous allons être amenés, soit à innover et à trouver des solutions, soit à faire des choix de restriction à l'accès à la restauration scolaire.

Il y a une hausse de demandes où nous arrivons, à un moment donné, à saturation au niveau des capacités d'accueil, soit à réduire la qualité de la prestation, soit à refuser du monde. On nous expliquait en même temps que c'est une tendance lourde à laquelle nous allons être confrontés dans les années à venir. Ce n'est pas simplement conjoncturel, c'est structurel. Je ne veux pas faire le débat ici, je pose les termes du problème tels qu'ils nous ont été posés et où les choix d'investissement, les choix budgétaires conditionnent la capacité d'accueil et de réponse à apporter aux concitoyens en termes d'attente vis-à-vis de la municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je ne veux pas ouvrir ici le débat sur la restauration scolaire. Vous l'avez dit vous-même, la commission a bien travaillé et a analysé le problème. Il s'agit de trouver des solutions et j'ai toute confiance dans la commission, en Bernadette et son travail pour régler les évolutions futures, car c'est de l'avenir que nous parlons en ce qui concerne cette restauration scolaire. Il y a toujours des solutions, jusqu'à présent nous avons toujours répondu à l'attente de nos concitoyens, ce n'est pas aujourd'hui que nous abandonnerons cet objectif.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

COMMUNICATION – BILAN DES HORODATEURS DE BISCHHEIM

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous vous avons promis de vous donner en communication le bilan du stationnement, c'est à dire des horodateurs et l'ensemble des recettes et des dispositions qui ont caractérisé cette opération depuis 2009. Si vous voulez, nous pourrions un jour avoir un débat beaucoup plus large en ce qui concerne l'ensemble du stationnement. Je note une chose très importante qui est que le stationnement gratuit représente quand même le tiers de la recette potentielle que l'on pourrait avoir.

Ce qui est important dans le constat sont la rotation, la mobilité et une certaine efficacité en ce qui concerne l'ensemble du stationnement.

Mme NAÏLI :

Je note avec plaisir que nous aurons la possibilité d'avoir un débat plus large, avec sans doute d'autres éléments.

Nous souhaitons quand même avoir une première réaction, et d'abord vous remercier de nous remettre ce premier bilan des horodateurs. C'est bien le bilan des horodateurs, ce n'est pas le bilan du stationnement. Nous voudrions vous donner quelques idées, sans doute n'en avez vous pas besoin, en prévision de ce futur débat. La question est bien la question de la mobilité dans la ville et à partir de là savoir de quels moyens on se dote pour permettre cette mobilité.

Au regard de ce document nous n'avons pas les éléments qui relèveraient des charges de ce dispositif particulier des horodateurs et à partir de là c'est bien de prendre en compte l'ensemble des charges. Qu'est ce que ça coûte pour la collectivité, à tous points de vue, par rapport au fonctionnement, par rapport à l'installation, en terme de postes, mais aussi des contraintes que ça pose ? Nous n'avons pas d'information qualitative sur le résultat de la mise en place de ces horodateurs. On peut apprécier des évolutions en augmentation, en baisse ou en stagnation selon les rues.

A plusieurs reprises, nous avons évoqué les difficultés liées à des reports de stationnement sur les rues avoisinantes, ce qui posait un problème sur un certain nombre d'endroits. Sur la question des abonnements, nous avons quelques indications mais nous n'avons pas le nombre d'abonnements, le type de personnes qui prennent cet abonnement et pour quels secteurs. De ce point de vue là, il serait intéressant, globalement, d'avoir un bilan par rapport à la question plus spécifique des parkings. Si on parle de bilan c'est bien pour apprécier si l'objectif est atteint et comment on peut encore améliorer, et de réfléchir à une possibilité d'apporter un certain nombre de dispositions. À Bischheim, le stationnement est payant le samedi matin, est ce que ça se justifie ou pas ? À Schiltigheim, c'est gratuit le samedi. Je prends cet exemple parce que c'est juste à côté de chez nous. J'ai pris une photo de l'horodateur avec les horaires et les dispositions, ou alors je n'ai rien compris.

J'ai pris des photos de la même manière qu'il m'est arrivé de prendre des photos de personnes que je ne nommerai pas, qui sortent tous les quart d'heure pour prendre un ticket gratuit. On a vu, on observe, on entend un peu les gens dans leur fonctionnement. Dans les éléments d'évolution, c'est une chose que nous avons déjà évoquée, c'était l'idée d'une réflexion par rapport à la mise en place d'une zone bleue. Il y a peut-être une baisse de stationnement sur le parking Saint Laurent, c'est peut-être lié au fait qu'il y ait des places qui ont été réservées pour le stationnement d'Auto'trement, ce qui est très bien. Il y a certainement des explications et cela vaudrait le coup d'avoir une analyse plus précise avec des pointages et une observation plus fine sur le terrain et peut-être aussi une enquête qualité auprès des riverains et un travail de réflexion avec les commerçants.

J'avais envie de faire un cadeau à Monsieur le Maire en vous disant qu'on m'avait signalé à la Commission des Finances que l'abonnement était très faible, que c'était un des plus bas du secteur, 15 € par mois, je me suis un peu renseignée. À Strasbourg, alors qu'il y a une pression très forte en terme de stationnement, l'abonnement est de 10 €. Depuis deux mois, je voulais vous indiquer que la Ville a mis en place un espace pour les résidents au Centre Administratif pour les informer. Il y a un nouvel outil pour les zones bleues puisque depuis janvier, avec les nouvelles normes européennes, les anciens disques que nous utilisions encore ne sont plus valables. C'est donc gratuit, vous pouvez y aller, et je me dis qu'on pourrait réfléchir et faire quelque chose aussi chez nous et le tester.

M. HOERLE :

Je voudrais faire deux ou trois remarques.

Il y a une différence fondamentale entre mobilité et accessibilité, ce sont deux choses complètement différentes. La mobilité c'est l'action de se déplacer d'un endroit à un autre, l'accessibilité permet d'accéder à un certain nombre de services, de commerces, de médecins, de banques, etc... Lorsque nous avons souhaité organiser le stationnement à Bischheim, notre priorité était de faciliter cette accessibilité. Si nous avons remis ces chiffres avec le sourire c'est que nous sommes persuadés, Monsieur le Maire l'a dit, que nous y avons réussi.

On vous a donné une évolution des tickets, le but n'était pas de faire un bilan financier puisque, à aucun moment, le souhait de la Ville de Bischheim était de faire recette et de rentabiliser cette opération. Si nous avions voulu faire cela nous n'aurions pas fait le quart d'heure gratuit. Le but était de faire que sur cet axe il y ait des disponibilités de stationnement et ça marche très bien. Si vous passez après 19 heures quand le stationnement n'est plus payant, il n'y a pas une place de libre alors que dans la journée ça tourne.

Au niveau de l'abonnement, il est vrai que nous sommes l'abonnement le moins cher sur une agglomération, parce que ce que vous ne dites pas c'est qu'à Strasbourg se sont des abonnements réduits, sur une zone très proche uniquement concernée par l'habitat et l'adresse de la personne. Il n'y a aucun abonnement sur l'agglomération totale de Strasbourg. Nous avons voulu simplifier les choses et ne pas créer, comme dans d'autres villes, des zones réservées. Nous aurions pu faire un abonnement moins cher mais la facilité pour les Bischheimois qui ont un abonnement c'est qu'ils ont la possibilité de stationner sur l'intégralité du parc payant de Bischheim. C'est dans ce sens là que c'est une facilité.

Vous vous inspirez un peu des arguments de l'opposition de la Communauté Urbaine puisque j'ai l'impression d'entendre certaines remarques qui ont été faites lorsque la Ville de Strasbourg, Communauté Urbaine a étendu le stationnement payant. Je vous ai répondu aujourd'hui comme le Président de la CUS avait répondu à l'époque à ces questions.

M. WEISS :

J'ai toujours grand plaisir à voir la galette des boulangers qui ont plébiscité l'initiative du stationnement payant...

Mme NAÏLI :

On va demander à la boulangerie Schmitt ce qu'ils en pensent.

M. WEISS :

...puisqu, par définition, quand on peut s'arrêter devant une boulangerie ou devant un commerce et ne pas payer pendant un quart d'heure, cela permet de continuer à avoir une clientèle, avec 50 % de clientèle de passage. C'était bien l'objectif, je ne vais pas plagier Monsieur le Président de la Chambre de Commerce. Par rapport au taux d'équipement automobile, pour ceux qui ont participé aux réunions Agenda21, nous sommes une des communes qui avons le plus faible taux d'équipement automobile, à tel point que la société parisienne qui a fait l'audit nous a demandé si nous avons fait des campagnes de communication par rapport aux transports en commun. Une fois de plus, nous sommes sur un constat que les gens de Bischheim n'ont pas obligatoirement les moyens de se payer chacun une automobile à poser devant chez eux. La logique du stationnement payant est effectivement surtout une politique de préservation du commerce local.

Mme NAÏLI :

Je ne voudrais pas avoir l'impression de raconter n'importe quoi et pour que l'information soit claire pour tout le monde, sur la photo que j'ai prise de l'horodateur de Schiltigheim, le stationnement est payant de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, chez nous c'est jusqu'à 19 heures, du lundi au vendredi.

MONSIEUR LE MAIRE :

C'est pour que monsieur le photographe n'ait pas de PV le samedi matin quand il se lève trop tard.

Mme NAÏLI :

Là, franchement, Monsieur le Maire, je ne me suis pas permise de faire certaines réflexions...

MONSIEUR LE MAIRE :

Celle-là je la fais.

Mme NAÏLI :

Franchement, je me retiendrai parce que je ne veux pas rentrer dans ce jeu-là.

M. KOCH :

Jean-Louis Hoerlé a dit un peu ce que je voulais dire, mais l'objectif principal c'était justement pour que sur l'axe de la route de Bischwiller, il n'y ait pas de véhicule tampon et qu'il y ait une rotation. Même si on veut être de mauvaise foi, je n'ai pas dit que quelqu'un l'est, on ne peut pas dire le contraire. La journée, il y a une rotation et la nuit les stationnements sont pleins.

Je voulais dire aussi, hormis si on veut pinailler, Schiltigheim a pris la suite de notre système. Quelques mois après ils l'ont installé. Il me semble qu'à Schiltigheim se sont des amis, alors discutez en avec vos amis s'ils ont fait des mauvaises choses.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je rappelle que nous avons fait cette opération pour les commerçants et que le samedi matin il y a aussi, à ma connaissance, de l'activité commerciale dans notre ville. Nous en avons longuement discuté et si nous avons déterminé cet horaire ce n'est pas tombé du ciel, nous l'avons fait en toute connaissance de cause, après réflexion.

Nous aurons l'occasion de reparler de tous ces problèmes plus tard.

Il ne me reste qu'à conclure ce Conseil Municipal et à vous dire que la prochaine séance aura lieu le 26 avril et je vous souhaite encore une bonne soirée.

Merci.

La séance est close à 20 h 15.

---oOo---

